

Appel A Projets 2015

Date de publication	8 décembre 2014
Date limite de réception des projets	28 janvier 2015

Contacts : Paul Ducasse & Francis Piriou (Président du Comité Scientifique)

Contexte

La Région Nord-Pas de Calais s'est dotée d'une « STRATEGIE de RECHERCHE et d'INNOVATION » (SRI) votée en décembre 2013.

Cette « SRI » prévoit la création de 6 DAS (Domaines d'activité stratégiques) dont un DAS consacré à l'Énergie.

A l'intérieur de chaque DAS, une ou plusieurs première(s) Spécialisation(s) Intelligente(s) (« SI ») ont été identifiées ; sur la période concernée (2014-2020), d'autres « SI » pourront être proposées puis retenues par les DAS .

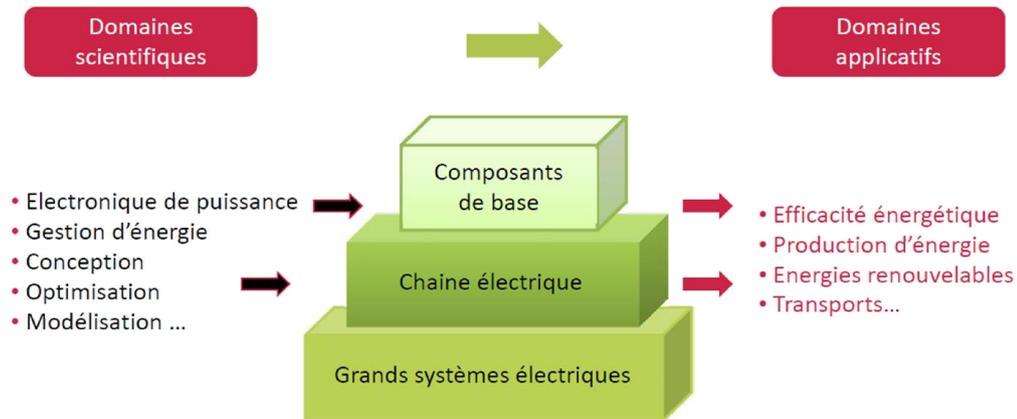
Pour le DAS Énergie, une première « SI » est l'Efficacité énergétique et notamment le « Développement des composants et chaînes électriques courant fort »

Il appartient aux DAS de mettre en œuvre cette SRI-SI, en cohérence avec le projet « troisième Révolution Industrielle » et le Contrat de Plan Etat-Région (« CPER ») en cours de négociation.

Positionné sur les domaines scientifiques Electrotechnique, Electronique de puissance et Efficacité Electrique des process industriels MEDEE lance son AAP 2015 en cohérence avec l'organisation mise en place par le DAS Énergie.

Caractéristiques des projets

Les projets attendus devront s'inscrire dans cette thématique « Composants et chaînes électriques courant fort ». Cette thématique est résumée par la présentation synthétique de la feuille de route scientifique de MEDEE (voir schéma ci-dessous)



Les projets devront être collaboratif et associeront a minima :

- un (ou plusieurs) laboratoire(s)
- un (ou plusieurs) industriel(s)

Les partenaires devront être membres du pôle MEDEE (ou s'engagent à le devenir avant le démarrage effectif du projet)

Procédure de sélection

On trouvera à l'adresse : www.pole-medee.com/ le modèle de réponse à cet AAP.

Les dossiers de réponse devront parvenir – par voie électronique – au pôle MEDEE au plus tard le 28 janvier 2015.

MEDEE désignera 2 experts par projet (un académique, un industriel) chargés d'en apprécier la qualité. Les dossiers seront analysés par le Comité Scientifique de MEDEE.

Les projets seront « classés » en fonction de leur qualité, selon les critères indiqués dans le dossier de réponse.

Chaque projet fera clairement ressortir le montage financier et le montant des subventions sollicitées.

La décision finale de labellisation appartient statutairement au Conseil d'Administration et par délégation au Bureau de l'Association.

Financement

Chaque porteur de projet sera informé de la décision finale du Conseil d'administration.

Les projets labellisés seront proposés aux financeurs : Région, Etat, (voire Europe/Feder), BPI ...

L'objectif est de pouvoir démarrer les projets lauréats et financés à l'occasion de la rentrée universitaire 2015.



Note 1 : La région NPdC a lancé un appel à candidature pour les « Allocations de Recherche ». Cette procédure est indépendante du financement de l'AAP MEDEE 2015. Les porteurs souhaitant bénéficier de ce financement complémentaire devront l'indiquer dans le dossier de réponse.

Note 2 : Le bénéfice de financements FEDER est lié à l'existence de « contreparties » nationales. Il est donc important d'envisager, dans le montage financier des projets, une partie en fonds propres (pour les laboratoires) ou en apport des industriels.

Paul Ducasse (ducasse@pole-medee.com , Tel : 03 20 99 46 37) se tient à la disposition des porteurs pour les assister dans la rédaction de leur projet et/ou la recherche de partenaires éventuels pour compléter le consortium.